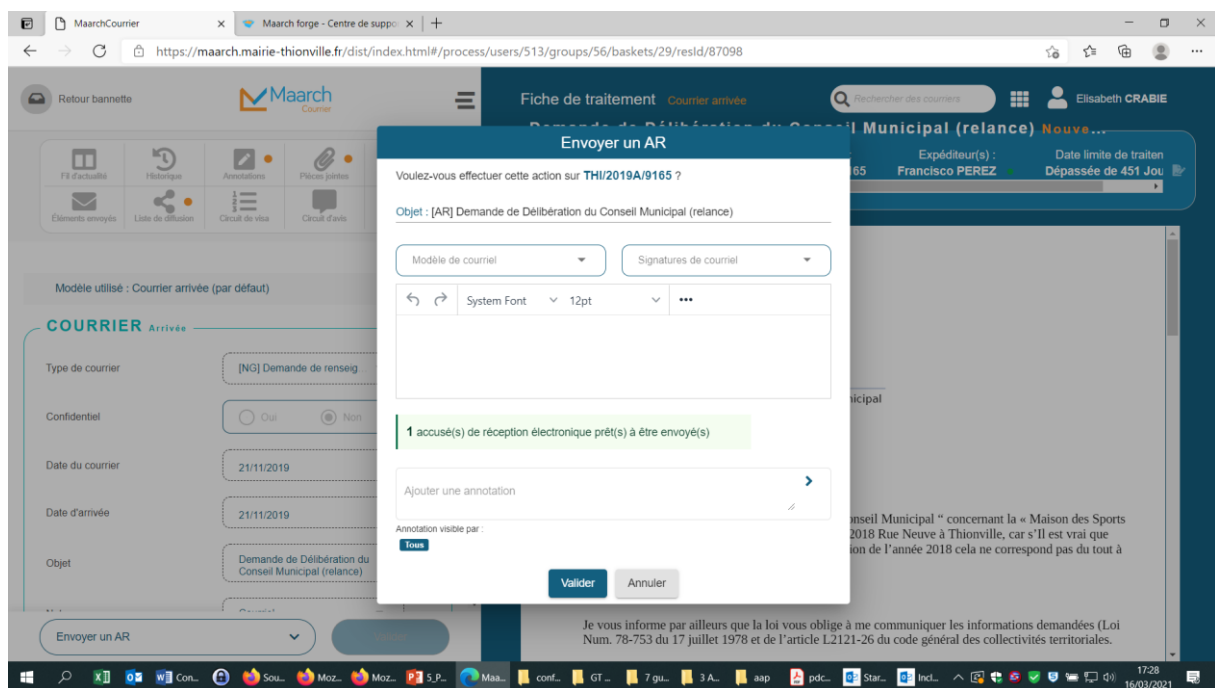


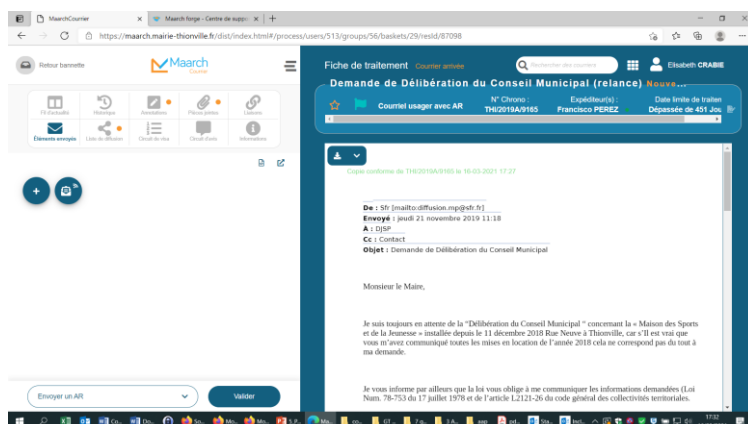
Dans la bannette « AR A FAIRE » : retrouver les trois fonctionnalités suivantes lorsque je choisis de ne pas agir depuis la page de résultat, mais en ouvrant le GED :

- Voir l'adresse du destinataire de l'AR,
- Prévoir la possibilité de mettre en copie ou en copie cachée,
- Prévoir la possibilité de transmettre une ou des pièces jointes.

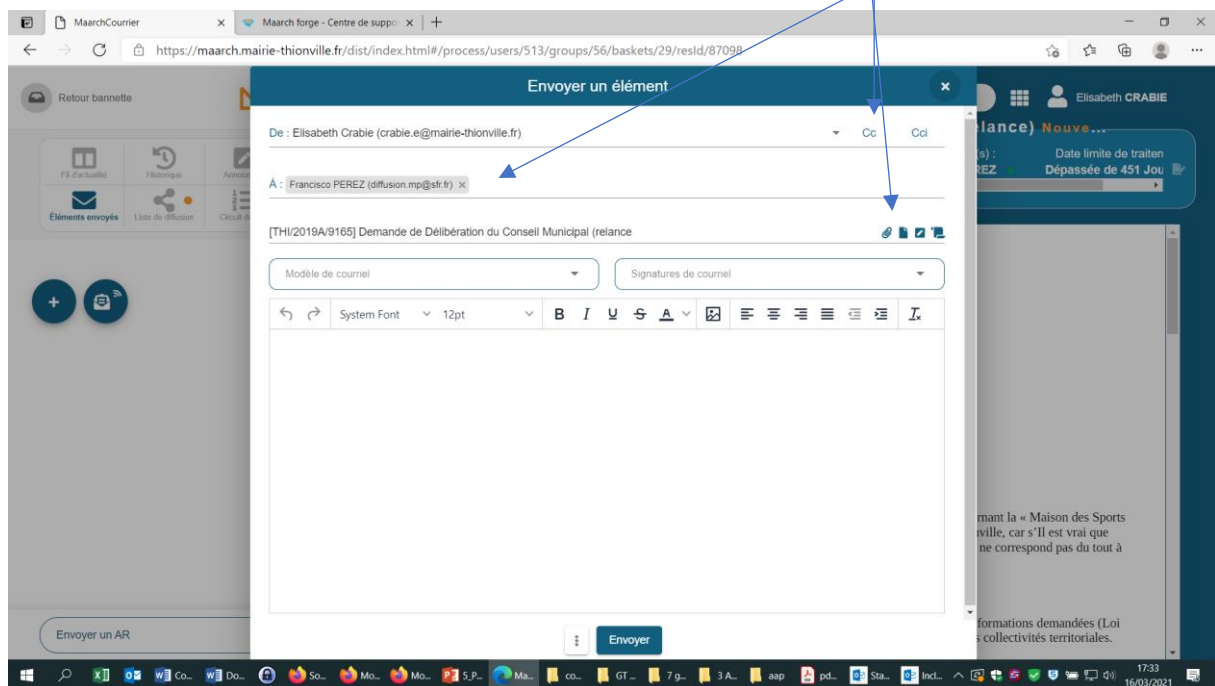
Ces trois fonctionnalités sont utilisées dans le cadre de notre processus de redirection (démarche simplifiée 2 en 1 – nous évite de faire un AR à l'utilisateur puis un message d'information à l'autorité compétente) ou dans le cadre de l'information des élus.



Pour faire simple, nous souhaitons accéder au niveau des AR à faire aux mêmes fonctionnalités que celles qui sont présentes dans la bannette Courriers à traiter, à partir des éléments envoyés :



La fenêtre qui s'ouvre propose les fonctionnalités connues et attendues :



Pour mémoire, nous avons ces fonctionnalités dans la 19.04.

Merci pour votre aide.